



Succession d'un demi-frère

Par **Caroline Irion**, le **27/12/2016** à **21:43**

Bonsoir,

mon demi-frère est décédé au mois d'août, nous n'avons été informé qu'au début du mois de décembre.

Il reste un ascendant, sa mère, un frère, une soeur, un demi-frère et moi-même sa demi-soeur.

N'ayant pas de bien immobilier et très peu de biens mobiliers voire aucun (et peut-être même des dettes), est-il obligatoire de passer par un notaire? Le livret de famille et une attestation sur l'honneur sont-ils suffisants pour clôturer les comptes, l'affiliation au RSA et à la Puma, résilier le bail et établir l'état des lieux? Le policier qui a procédé à la constatation du décès a envoyé les pièces d'identité et les clés de son domicile à la destruction. Pouvons-nous entrer avec le propriétaire de son domicile et un serrurier dans l'appartement? Ou y-t-il une démarche spécifique à suivre?

Merci par avance.
Cordialement